



Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Distr. générale
2 novembre 2010
Français
Original : anglais



Istanbul, Turquie
9-13 mai 2011

Comité préparatoire intergouvernemental de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Première session

New York, 10-14 janvier 2011

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Préparatifs de fond de la Conférence

Rapport de la réunion régionale d'examen des préparatifs pour l'Asie et le Pacifique et le Yémen

Résumé

La Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés, tenue à Dhaka du 18 au 20 janvier 2010 dans le cadre de la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui aura lieu en Turquie en 2011, en application de la résolution 63/227 de l'Assemblée générale, concernait 13 pays parmi les moins avancés de la région de l'Asie et du Pacifique et le Yémen et a réuni quelque 120 parties prenantes à l'application du Programme d'action de Bruxelles : États membres, organismes des Nations Unies, organisations internationales et régionales concernées, partenaires de développement et représentants de secteurs très divers de la société civile.

La Concertation avait pour but de réaliser une évaluation d'ensemble de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 et de proposer des mesures à prendre aux niveaux national, régional et international pour favoriser le développement des pays les moins avancés au cours de la prochaine décennie. Elle a montré que, si certains progrès avaient été faits dans la réalisation des objectifs clés du Programme d'action de Bruxelles, les pays les moins avancés continuaient à rencontrer de multiples obstacles qui entravaient leur développement. Elle a fait des propositions en vue d'un nouveau programme d'action.

* A/CONF.219/IPC/1.



Le Document final a été examiné et adopté le dernier des trois jours qu'a duré la Concertation et a ensuite été soumis à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique au titre de l'examen régional réalisé par cette dernière à sa soixante-sixième session, qui s'est tenue du 13 au 19 mai 2010, à Incheon (République de Corée). La Commission a pris note du Document final de Dhaka (E/ESCAP/66/6).

I. Document final de Dhaka

1. Les participants à la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés (PMA) ont estimé que, malgré des progrès sensibles dans différents domaines, tels que la réalisation de l'objectif fixé pour le taux de croissance et l'amélioration du ratio d'investissement dans un certain nombre de pays, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (Programme d'action de Bruxelles)¹, demeure inachevé en ce qui concerne les PMA d'Asie et du Pacifique. Ces pays accusent généralement un retard par rapport aux autres dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs convenus internationalement. Outre la lenteur de leurs progrès dans la réalisation des objectifs et cibles clefs convenus dans le Programme d'action, les PMA d'Asie et du Pacifique ont souffert des multiples effets des crises alimentaire et énergétique, de la crise financière et économique mondiale et des répercussions des changements climatiques dans les secteurs réels de leur économie, ce qui risque de porter préjudice aux acquis déjà obtenus en matière de développement et d'affecter négativement leurs perspectives futures. La fréquence accrue des catastrophes naturelles dans les PMA d'Asie et du Pacifique, jointe à l'incapacité de ces pays à y remédier, a accru leur vulnérabilité et porté préjudice à leur développement économique. En particulier, leurs progrès sur la voie de la réduction de la pauvreté et de la faim et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement se sont trouvés ralentis, et ces pays ont eu du mal à s'assurer, à un coût abordable, les moyens de financement nécessaires à leur développement.

2. Les PMA d'Asie et du Pacifique avaient atteint en moyenne un ratio d'investissement au produit intérieur brut de plus de 25 % en 2007, et ce, en partie, par suite de la diversification de leurs exportations en faveur de produits manufacturés. Ainsi, sur 14 PMA de la région, 7 ont atteint, pendant la plus grande partie de la décennie, le taux de croissance fixé de 7 %. En revanche, dans d'autres domaines, tels que l'accès des citoyens à l'eau, l'égalité des sexes dans l'enseignement supérieur, et plus particulièrement la réduction de la pauvreté, très rares sont les pays qui avaient fait des progrès suffisants avant la crise économique de 2008. De même, dans certains domaines, tels que l'enseignement primaire (y compris la parité des sexes) et la prévalence de la tuberculose, la majorité des 15 PMA d'Asie et du Pacifique se trouve parmi les pays les mieux placés, ou ceux qui sont en bonne voie, pour atteindre les objectifs correspondants du Millénaire pour le développement.

¹ A/CONF.191/13, chap. II.

3. La crise alimentaire et énergétique et la crise financière et économique ont mis en évidence la vulnérabilité des PMA d'Asie et du Pacifique aux chocs externes. La crise financière a affecté ces pays par différents circuits, notamment le commerce des biens et services, l'investissement étranger direct (IED), les transferts de fonds des migrants, l'aide publique au développement (APD) et les marchés financiers. Ces influences ont eu pour effet de réduire l'emploi, les entrées de capitaux et les recettes de l'État, ce qui limite les possibilités des PMA de surmonter les obstacles structurels à leur développement.

4. Les PMA sont plus vulnérables que les autres aux effets des changements climatiques pour différentes raisons. Tout d'abord, nombre d'entre eux, notamment les petits États insulaires et les États côtiers à faible altitude, sont les plus exposés aux conséquences du réchauffement planétaire, telles que l'élévation du niveau de la mer. Deuxièmement, cette vulnérabilité est intensifiée du fait que leurs économies sont fortement tributaires de l'agriculture. Troisièmement, la fonte des glaciers de l'Himalaya a des conséquences négatives considérables pour les pays se trouvant en aval. Quatrièmement, la fréquence accrue des catastrophes naturelles a encore aggravé la vulnérabilité de ces pays et réduit leur capacité à en atténuer les effets. Les PMA sont plus sujets encore à la menace existentielle que représentent les changements climatiques pour leur moyens de subsistance et leur sécurité nationale – facteurs dont dépend leur existence en tant qu'États souverains – et certains d'entre eux ont déjà à faire face aux problèmes que pose la présence sur le territoire, de « réfugiés du fait des changements climatiques ». Les économies de ces pays étant ouvertes, étroites et exiguës, et fortement tributaires du commerce d'un petit nombre de produits de base et de services, le Conseil économique et social devrait examiner sérieusement la vulnérabilité économique des pays insulaires parmi les moins avancés lorsqu'il s'interroge sur la possibilité de les faire sortir de la liste des PMA. La réunion a mis l'accent sur la situation des Maldives et de Samoa et sur le récent tremblement de terre de Haïti, qui montrent clairement l'extrême vulnérabilité des pays insulaires les moins avancés et la nécessité pour la communauté internationale d'apporter d'urgence un appui à leurs programmes d'adaptation et d'atténuation des effets.

A. Susciter un renforcement des mesures internationales et régionales d'appui en faveur des pays les moins avancés et élaborer un partenariat renouvelé

5. La mobilisation de ressources financières pour le développement et leur utilisation efficace sont indispensables pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, des autres objectifs de développement convenus internationalement et du Programme d'action de Bruxelles, et pour le renforcement d'un nouveau partenariat mondial en faveur du développement durable et inclusif des PMA d'Asie et du Pacifique.

6. Bien que la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles soit au premier chef la responsabilité des pays les moins avancés eux-mêmes, les économies de ces pays sont désormais étroitement liées au système économique mondial. De ce fait, l'appui que constitue un environnement économique international porteur, l'utilisation efficace des possibilités d'échanges commerciaux et d'investissements, et l'assistance financière et technique mondiale sont très

importants pour permettre aux PMA d'Asie et du Pacifique de mettre en œuvre le Programme d'action. Les participants à la Concertation ont toutefois noté avec préoccupation que les engagements pris au titre du Programme d'action de Bruxelles dans les domaines du commerce, de l'aide et des flux financiers restaient en grande partie sans suite en ce qui concerne les PMA d'Asie et du Pacifique.

1. Le commerce

7. Les PMA d'Asie et du Pacifique demeurent marginalisés dans le commerce international. Une assistance technique de vaste portée dans le domaine du commerce leur est d'urgence nécessaire pour qu'ils puissent tirer pleinement parti des avantages qu'offre le commerce international pour leur développement.

8. Bien que la plupart des PMA d'Asie et du Pacifique soient parvenus à diversifier leurs exportations en faveur d'articles manufacturés à forte intensité de main-d'œuvre, il leur est nécessaire d'élargir sensiblement et de diversifier encore leur production et leur capacité d'exportation. Cela leur permettrait d'accroître leur part du commerce mondial, ainsi que la valeur ajoutée et la valeur conservée de leurs exportations, et d'améliorer leurs termes de l'échange. Pour qu'augmente encore la part des pays les moins avancés dans le commerce mondial, de plus grands efforts sont nécessaires sur la voie de la réalisation de l'intégration économique sous-régionale et régionale et pour l'accroissement des courants commerciaux et des investissements. Une diversification des exportations par secteur et par destination est également nécessaire.

9. Dans ce contexte, les participants à la Concertation demandent l'accroissement de l'aide et de l'assistance apportées aux PMA par leurs partenaires de développement pour leur permettre de développer leur capacité d'offre et de diversifier leur commerce. Ils demandent également la conclusion rapide, équitable et équilibrée des négociations commerciales multilatérales de Doha avant la fin de 2010 et l'obtention rapide par les PMA de l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent. En outre, ils recommandent la création d'un organisme spécialisé, doté des ressources nécessaires, qui traiterait des contraintes liées à l'offre.

10. Pour que la part des pays les moins avancés dans le commerce mondial puisse s'accroître sensiblement et ainsi contribuer à leur développement, ces pays doivent être assurés, par leurs partenaires, d'un accès accru et prévisible aux marchés en même temps que d'un appui pour la création d'une capacité d'offre d'exportation compétitive sur le plan du coût et de la qualité, ainsi que pour la constitution de l'infrastructure commerciale nécessaire.

11. Les obstacles tarifaires et non tarifaires et les subventions versées dans les pays développés ont des effets adverses pour les recettes d'exportation des PMA d'Asie et du Pacifique. Bien que les pays développés prélèvent généralement des droits de douane moins élevés sur les exportations en provenance des pays en développement, des crêtes tarifaires sont appliquées aux produits agricoles et aux produits à forte intensité de main-d'œuvre. En conséquence, les pays les moins avancés se heurtent à des tarifs douaniers plus élevés en moyenne que ceux qui sont appliqués à leurs homologues des pays développés.

12. S'agissant des PMA d'Asie et du Pacifique, l'application intégrale, par les pays développés et les pays en développement qui sont en mesure de le faire, du

régime d'accès en franchise de droits et sans contingent, comme convenu dans la Déclaration ministérielle de Hong Kong², est d'importance cruciale pour leur intégration profitable dans le système commercial international.

13. La plupart des pays les moins avancés bénéficient d'un accès préférentiel aux marchés des pays industriels dans le cadre du Système généralisé de préférences (SGP). Les avantages de nombreux schémas du Système sont toutefois limités. Les marges préférentielles sont généralement plus faibles pour les produits sensibles, qui bénéficient de la plus forte protection, et le fait qu'un grand nombre de pays (dont les structures d'exportation sont souvent similaires) bénéficient des schémas, réduit l'avantage compétitif qui pourrait en résulter. Des règles d'origines plus transparentes et simplifiées, autorisant le cumul des origines, au moins au niveau régional, pourraient améliorer l'utilisation et la valeur des préférences, tout comme le permettrait l'élargissement du nombre de produits visés. Les pays les moins avancés devraient bénéficier d'un traitement préférentiel plus favorable que les autres pays pour leur permettre de compenser certains de leurs désavantages.

14. Une plus grande libéralisation du commerce de marchandises, notamment de produits agricoles, textiles et vêtements, pourrait offrir d'importants avantages aux PMA d'Asie et du Pacifique sur le plan du revenu, de l'exportation et de l'emploi. Ces avantages proviendraient non seulement de l'élimination d'obstacles à l'accès sur les marchés des pays industriels, mais aussi de la réforme des régimes commerciaux de ces derniers.

15. Il est également nécessaire d'aller plus avant sur la voie d'un système commercial multilatéral qui tienne spécialement compte des intérêts des pays les moins avancés et qui ait notamment pour effet d'éliminer les crêtes tarifaires et la progressivité des droits de douane, de renforcer la discipline en matière de recours aux mesures correctives commerciales, d'aider les PMA à développer leurs capacités à surmonter les obstacles d'ordre technique ou sanitaire, et d'autoriser l'accès, en franchise de droits et hors contingents, des exportations des PMA d'Asie et du Pacifique.

16. Dans le contexte du Programme de développement de Doha³, les membres de l'Organisation mondiale du commerce se sont engagés à participer à des négociations visant à améliorer sensiblement l'accès aux marchés des produits agricoles et industriels, notamment ceux dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement et les pays les moins avancés. Les participants à la Concertation soulignent l'importance et l'urgence de la conclusion des négociations de Doha avant la fin de 2010. Améliorer l'accès aux marchés des pays les moins avancés représente une première étape nécessaire pour aider ces pays à développer leurs économies, mais une telle démarche n'est pas suffisante. Elle doit faire partie intégrante d'une stratégie plus large tendant promouvoir une vigoureuse réponse du côté de l'offre dans les PMA. Le manque d'efficacité dans les secteurs infrastructurels clefs – télécommunications, transports et services financiers – ajoute souvent davantage au coût des exportations de ces pays que les obstacles au commerce extérieur. Aussi, les PMA d'Asie ont-ils besoin d'une assistance technique pour participer efficacement au système commercial multilatéral, ce qui requiert l'application efficace du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique

² Organisation mondiale du commerce, document WT/MIN(05)/DEC. Disponible sur le site <http://docsonline.wto.org>.

³ Voir A/C.2/56/7, annexe.

liée au commerce. L'aide pour le commerce devrait être alignée sur les stratégies nationales de développement des différents pays et conçue pour accroître la capacité commerciale et la compétitivité internationale en apportant un appui dans des domaines précis tels que les politiques et la réglementation commerciales, le développement du commerce, la constitution de capacités productives et l'infrastructure et les ajustements liés au commerce. La mise en œuvre et le renforcement de l'aide au commerce devraient venir en complément de l'aboutissement des négociations commerciales de Doha et non pas s'y substituer, et les pays les moins avancés devraient recevoir une attention prioritaire dans l'allocation des fonds provenant de l'aide au commerce.

17. Les subventions à l'agriculture dans les pays développés ont pour effet de faire baisser les cours mondiaux des produits de base et d'accroître la volatilité des prix, ce qui porte préjudice aux pays les moins avancés et à leurs citoyens les plus pauvres du fait que l'agriculture est l'activité économique dominante dans les régions rurales. Les coûts pour l'économie mondiale des distorsions que subit le commerce des produits agricoles sont également considérables.

18. En outre, il conviendrait d'étudier les mesures à prendre pour traiter certains des facteurs qui ont contribué à la grave volatilité des cours des denrées alimentaires et des produits de base. Au nombre de ces facteurs figurent notamment les encouragements à l'utilisation des biocarburants, qui ont diverti certaines cultures de leur utilisation pour la consommation humaine, et les effets d'une spéculation excessive. Pour compenser la forte volatilité du prix des produits de base, il conviendrait d'envisager le recours à des fonds de stabilisation des produits, à des programmes d'assurance et à la constitution de stocks plus importants, de préférence au niveau régional.

2. Le financement du développement

19. L'apport net de l'investissement étranger direct dans les PMA d'Asie et du Pacifique est bien moindre que celui de l'aide publique au développement que reçoivent ces pays, ce qui témoigne de leur plus forte dépendance à l'égard de l'APD. Bien que les courants d'APD et d'IED aient les uns et les autres augmenté dans les années 2000-2010, le progrès des apports d'APD aux PMA d'Asie et du Pacifique s'est ralenti à partir de 2005 tandis que l'IED affichait une tendance à la hausse.

a) L'investissement étranger direct

20. Alors que dans les pays les moins avancés en général, la majeure partie des courants d'IED est orientée vers la recherche de marchés, dans les PMA d'Asie et du Pacifique il s'agit surtout d'une recherche d'efficacité. L'exploitation des effets positifs potentiels de l'IED sur l'accumulation de connaissances dans les pays hôtes est fonction d'un certain nombre de conditions, dont la plupart ne sont pas présentes dans ces pays.

21. Il est de plus en plus nécessaire pour les PMA d'Asie et du Pacifique de réorienter leurs politiques sur le développement de capacités de production. Cela signifie que les politiques tendant à attirer l'IED doivent être conçues pour stimuler l'investissement productif, constituer des capacités technologiques, développer l'infrastructure et renforcer les liaisons dans les différents secteurs et entre eux, de même qu'entre différentes entreprises. Le renforcement des capacités nationales de

production devrait également être orienté vers la production d'une plus large gamme de produits plus sophistiqués.

22. Étant donné que de nombreux PMA n'ont pas été en mesure d'attirer l'investissement étranger direct malgré des mesures de libéralisation et de réforme, il est nécessaire, pour accroître les entrées de capitaux privés, de renforcer l'action nationale, bilatérale et multilatérale afin de surmonter les obstacles structurels et autres qui limitent l'attrait de ces pays en tant que destinations de capitaux privés et d'IED. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux peuvent apporter une assistance technique, financière et autre; communiquer leurs meilleures pratiques, promouvoir et renforcer les partenariats et les arrangements de coopération; apporter des garanties et appuyer les efforts nationaux pour la création d'un climat d'investissement stable et prévisible.

23. Un appui mondial est nécessaire pour soutenir l'investissement privé étranger, notamment dans le secteur du développement infrastructurel et dans d'autres domaines prioritaires tels que la réduction de la fracture numérique qui existe dans les PMA d'Asie et du Pacifique. Cet appui peut revêtir diverses formes, notamment le crédit à l'exportation, le cofinancement, le capital-risque et d'autres instruments de prêt, les garanties des risques, la mobilisation des ressources provenant de l'aide, les services de développement des entreprises et le financement d'études de faisabilité.

b) Les transferts de fonds

24. Les transferts de fonds des migrants sont devenus une source importante de devises étrangères dans de nombreux PMA d'Asie et du Pacifique. Dans ce contexte, ils ne constituent pas un substitut à l'IED, à l'APD, à l'allègement de la dette ou à d'autres sources de fonds publics pour les pays les moins avancés. Il s'agit généralement de transferts de salaires destinés à répondre aux besoins des ménages bénéficiaires, et ce sont ces derniers qui décident de leur utilisation. Vu l'importance croissante et le potentiel de l'exportation de services pour les PMA d'Asie et du Pacifique, les modalités de traitement spécial pour les pays les moins avancés prévues dans les négociations de l'OMC sur le commerce des services, qui accordent un traitement préférentiel plus favorable, sûr et prévisible, aux services et fournisseurs de services des pays les moins avancés, devraient être intégralement appliquées. À cet égard, la priorité doit aller aux méthodes et modes de prestation, en particulier en ce qui concerne le mouvement des personnes physiques, au titre du mode 4. Les participants à la Concertation recommandent une coopération plus étroite et une meilleure compréhension entre les pays d'origine et les pays de destination des travailleurs migrants. Outre les mesures prises pour réduire les coûts de transaction, domaine dans lequel des progrès sensibles ont été réalisés, les pays d'accueil devraient également améliorer les conditions de travail des migrants et réduire les restrictions excessives imposées aux migrations des travailleurs. La coopération est nécessaire entre les pays d'origine et les pays de destination pour accroître et mobiliser la contribution des travailleurs migrants à l'exode inverse, à la circulation des compétences et au renforcement des capacités dans les pays les moins avancés.

25. Les participants à la Concertation notent les préparatifs en cours pour l'établissement d'un observatoire international des transferts de fonds des migrants pour les pays les moins avancés. Ils recommandent que le Bureau de coordination

mette au point le mémorandum d'accord pour l'exécution du programme pilote, ainsi que l'a demandé la Conférence ministérielle des pays les moins avancés tenue à New York le 29 septembre 2009⁴.

c) L'APD et l'allègement de la dette

26. L'APD continue à jouer un rôle très important dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles dans les PMA d'Asie et du Pacifique et pour la réalisation des objectifs de développement convenus internationalement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. L'APD peut jouer un rôle de catalyseur pour aider ces pays à promouvoir un développement durable et inclusif; à renforcer l'infrastructure sociale, institutionnelle et physique; à promouvoir l'IED; à adapter les inventions et innovations commerciales et technologiques; à améliorer la santé et l'éducation; à encourager l'égalité des sexes, à assurer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté. Les partenaires de développement devraient également créer des mécanismes de financement spécialement conçus pour traiter des crises financière, alimentaire et énergétique, en particulier dans les pays les moins avancés.

27. Malgré un progrès sensible de l'APD allant aux pays les moins avancés au cours des années récentes, 9 seulement des 22 donateurs du Comité d'assistance au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont atteint l'objectif prévoyant l'affectation d'au moins 0,15 % de leur revenu national brut à l'APD aux pays les moins avancés en 2008. Malheureusement, les plans actuels des membres du Comité d'assistance au développement n'indiquent qu'une augmentation de 1 % de l'APD aux pays les moins avancés entre 2008 et 2010, ce qui se traduirait par une diminution de l'aide par habitant. Les donateurs qui n'ont pas encore atteint l'objectif de 0,2 % de leur revenu national brut devraient donc s'engager à accroître leur aide dans des délais raisonnables. Les montants fixés pour le relèvement de l'APD devraient être non seulement proportionnels mais aussi progressifs, et un effort devrait être fait pour que l'APD corresponde aux besoins identifiés et hiérarchisés par les pays les moins avancés. Parmi ces priorités figurent le renforcement de l'infrastructure économique, la sécurité alimentaire et le développement agricole et rural, l'amélioration des compétences, une infrastructure sociale assurant l'accès universel aux services essentiels et une assistance permettant de passer directement à des formes de production vertes. L'aide pour les «nouveaux» objectifs, tels que l'aide pour le commerce et le financement de l'adaptation aux changements climatiques, doit être une aide réellement additionnelle et ne pas avoir pour effet de détourner des ressources d'autres objectifs convenus internationalement.

28. Simultanément, des efforts doivent être faits pour continuer à améliorer la qualité de l'APD et accroître son impact sur le développement en faisant fond sur les principes fondamentaux de l'appropriation nationale, de l'alignement, de l'harmonisation et de la gestion axée sur les résultats, comme il a été convenu dans

⁴ Voir A/C.2/64/3, par. 11.

la Déclaration de Paris⁵ en 2005 et dans le Programme d'action d'Accra⁶ en 2008. Cela comprend en particulier l'alignement de l'aide par secteur avec les objectifs de développement convenus internationalement et les priorités des pays, le déliement de l'aide aux pays les moins avancés, et l'accroissement de sa prévisibilité, de même que de nouvelles mesures d'allègement de la dette.

29. Concrètement, aucune condition ne devait être attachée à l'aide qui ne correspond pas aux objectifs des stratégies nationales de développement des pays les moins avancés. Le renforcement des capacités est la responsabilité de ces pays, les partenaires de développement jouant un rôle d'appui. Ces derniers devraient utiliser les institutions et systèmes du pays concerné et appuyer l'effort de renforcement des capacités dans ce contexte, en évitant de créer des mécanismes parallèles pour la prestation des services. Les activités portant préjudice au renforcement des institutions nationales devraient être évitées. Les partenaires de développement devraient donner des indications de l'aide qu'ils s'engagent à apporter et la verser en temps opportun et de manière prévisible. Les évaluations conjointes devraient être dirigées par les pays bénéficiaires et faire intervenir toutes les parties prenantes. Les partenaires de développement sont encouragés à appuyer le développement des capacités institutionnelles afin que les pays les moins avancés puissent améliorer leurs capacités d'absorption en vue du transfert accru de ressources en provenance de leurs partenaires de développement.

30. En outre, étant donné les effets de la crise financière et économique, il est essentiel de veiller à ce que les systèmes d'aide soient assez souples pour réagir plus rapidement lorsque se produisent d'importants chocs externes. L'aide doit être anticyclique pour avoir le maximum d'effets sur l'économie des pays bénéficiaires, et elle doit être suffisamment souple pour laisser aux pays les moins avancés la marge d'action leur permettant de réagir contre les effets de ces chocs. Il est donc nécessaire d'établir un fond pour atténuer les effets de la crise et créer une capacité de réaction afin d'aider les pays les moins avancés, qui sont les économies les plus vulnérables, à résister aux chocs et à construire leurs capacités de réaction à long terme.

31. Des progrès ont été réalisés ces dernières années pour exploiter de nouvelles sources novatrices volontaires de financement, et des programmes novateurs tels que l'Initiative mondiale d'action contre la faim et la pauvreté, le Groupe de promotion des taxes de solidarité pour le développement, et la Millenium Challenge Corporation créée par les États-Unis. Ces initiatives devraient être reproduites à plus grande échelle et être davantage mises au service des populations désavantagées des PMA d'Asie et du Pacifique. Il est nécessaire de créer des fonds thématiques spéciaux en faveur des pays les moins avancés et réservés à ces pays tels qu'un fond de stabilisation pour les produits de base, un fond pour les technologies, un fond de diversification, et des fonds pour l'environnement. Il importe que les pays les moins avancés soient en mesure de déterminer les conditions d'accès à ces fonds et soient équitablement représentés dans leurs organes de gestion.

⁵ Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement : appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle, adoptée au Forum de haut niveau sur la question des progrès réalisés dans le renforcement de l'efficacité, de l'harmonisation, de l'alignement et des résultats de l'aide, tenu à Paris du 28 février au 2 mars 2005 (voir www.oecd.org/dataoecd/11/41/34428351.pdf).

⁶ A/63/539, annexe.

32. L'encours de la dette extérieure des PMA d'Asie et du Pacifique par rapport à leur PIB a augmenté dans le cas des pays insulaires. Pour les autres pays les moins avancés, le rapport de la dette au PIB a légèrement diminué. Cette baisse se traduit par un service de la dette gérable, et la plupart de ces pays se trouvaient en situation relativement satisfaisante sur le plan de la dette jusqu'au début de la crise financière et économique grâce à la combinaison d'une forte croissance des exportations et d'un financement extérieur prudent.

33. Les participants à la Concertation recommandent la participation sans réserve des deux parties aux négociations sur la dette et notent l'importance de la prise en compte des politiques nationales des débiteurs et de leurs stratégies liées à la réalisation du Programme d'action de Bruxelles et des objectifs internationaux de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Les crises financière et économique mondiales actuelles requièrent la mise en œuvre d'initiatives et de mécanismes audacieux pour résoudre les problèmes de la dette des PMA d'Asie et du Pacifique de manière équitable et efficace. Pour la gestion de la dette et le traitement des problèmes y afférents, une assistance technique est indispensable à de nombreux pays les moins avancés, notamment les plus vulnérables.

34. Les engagements pour la mise à disposition des pays les moins avancés de ressources additionnelles qui ont été pris aux sommets du G-8 et du G-20 devraient être honorés sans délai et faire l'objet d'un suivi de la part de la communauté internationale. Étant donné l'impact considérable pour les pays les moins avancés des politiques adoptées par le Conseil de la stabilité financière du G-20, il est important que les PMA soient représentés dans cet organisme. Les structures de direction de fonds de ce genre devraient faire une place équitable aux pays les moins avancés. Le processus de réforme de l'architecture financière internationale actuellement en cours doit tenir compte de la nécessité d'une meilleure représentation des pays les moins avancés dans les institutions financières internationales. Les tribunes de l'ONU, telles que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le Groupe des Nations Unies pour le développement, devraient se tenir en liaison plus étroite avec les gouvernements et autres partenaires de développement afin que l'aide puisse être fournie plus rapidement et dans de meilleures conditions.

3. Les changements climatiques

35. Les changements climatiques constituent une grave menace qui risque d'annihiler les gains obtenus en matière de développement par de nombreux PMA et, dans un certain nombre de cas, qui met en péril leur existence physique elle-même. La plupart des pays les moins avancés sont parmi les plus exposés aux changements climatiques et ont dû réaffecter une partie des maigres ressources destinées à leur développement socioéconomique pour la consacrer à des programmes d'adaptation et de réduction des effets. Il est donc urgent que les fonds promis par les pays développés à la quinzième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 15) tenue à Copenhague soient mis à disposition rapidement. Les engagements pris par les pays développés d'apporter des ressources nouvelles et additionnelles pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets devraient être honorés rapidement et l'allocation de ressources devrait aller en priorité aux pays les moins avancés, qui sont parmi les pays les plus vulnérables. L'apport de

ressources à ces pays doit être garanti pour permettre de faire face aux effets néfastes des changements climatiques ainsi qu'aux chocs extérieurs tels que les crises financière, alimentaire ou énergétique.

36. Les participants à la Concertation préconisent un mécanisme clair et transparent pour gérer le déboursement des fonds destinés à l'exécution de programmes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets dans les pays les moins avancés, ainsi que cela a été promis lors de COP 15. La priorité devrait aller aux pays les moins avancés qui sont les plus vulnérables aux effets des changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

37. Une nouvelle stratégie de développement et un pacte de coopération pour le développement fondés sur la croissance verte et conçus pour assurer une nouvelle donne écologique aux pays les moins avancés sont nécessaires pour aider ces pays à travailler dans le sens d'un développement plus inclusif et plus durable. Ces pays ont besoin d'une assistance sous la forme de transferts de technologie et d'accès à des moyens de financement pour les aider à améliorer leur infrastructure et leur capacité de production dans le respect de l'environnement, en même temps qu'à accélérer leur transformation structurelle. Les pays les moins avancés et leurs partenaires des pays développés doivent collaborer pour assurer des modes de production et de consommation écologiques.

B. Politiques internationales et intérieures efficaces compte tenu des résultats de l'examen régional et des défis et possibilités nouveaux et émergents

1. Croissance et politiques macroéconomiques

38. Les PMA d'Asie et du Pacifique doivent veiller à maintenir des fondamentaux macroéconomiques forts, permettant une croissance économique vigoureuse et soutenue, génératrice de possibilités d'emploi croissantes dans un contexte de stabilité macroéconomique, comportant une inflation faible et stable, et des déséquilibres intérieur et extérieur viables.

39. Les pays doivent utiliser toutes les possibilités qu'offrent des politiques anticycliques appropriées pour maintenir la stabilité économique et financière face aux chocs intérieurs et extérieurs, de telles politiques les aidant à éviter des fluctuations économiques brutales, qui pourraient avoir un effet négatif sur la répartition du revenu et l'allocation des ressources.

40. Les PMA d'Asie et du Pacifique devraient mettre l'accent sur des politiques de développement à orientation sectorielle, notamment en matière de développement agricole, industriel et infrastructurel et sur la promotion d'une croissance favorable aux pauvres; toutefois ces politiques doivent être adaptées aux circonstances particulières de chaque pays. Plus précisément, elles doivent assurer un rôle proactif à l'investissement public en créant un cercle vertueux d'investissement et de promotion d'une croissance inclusive. Pour cette raison, les pays doivent mener à bien des réformes financières et fiscales, améliorer leurs processus budgétaires et la qualité de leurs dépenses publiques, promouvoir l'inclusion financière grâce à des politiques monétaires créatrices, et développer la transparence dans la gestion des finances publiques. L'utilisation efficace et équitable de ressources limitées est l'une des pierres d'angle de la bonne gouvernance.

2. La pauvreté, la faim et la sécurité alimentaire

41. Ayant évalué la situation actuelle de la pauvreté et de la faim dans les 15 PMA d'Asie et du Pacifique et examiné les raisons de la persistance de la faim et de la pauvreté dans ces pays, les participants ont noté que les progrès réalisés jusqu'ici montrent, dans la plupart des cas, des réductions beaucoup plus importantes de la pauvreté chez les personnes qui vivent à un niveau proche des seuils de 1 dollar par jour que chez celles qui se trouvent dans la pauvreté absolue, ce qui signifie que les avantages de la croissance ont profité surtout aux premiers. Les participants à la Concertation demandent que les politiques fassent plus de place aux personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté et aux groupes les plus vulnérables, y compris les populations autochtones et les habitants des régions éloignées.

42. D'une manière générale le progrès dans la lutte contre la faim a été lent. Si l'incidence des déficiences énergétiques liées à l'alimentation a quelque peu diminué dans plusieurs pays, les progrès faits pour réduire la proportion des enfants présentant une insuffisance pondérale et pour abaisser le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ont été plus lents, ce qui a eu pour effet de ralentir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

43. Des politiques s'imposent pour améliorer la dotation des pauvres et des groupes vulnérables. Elles devraient comprendre des mesures pour accroître qualitativement et quantitativement la dotation des groupes pauvres, par exemple par le développement de l'accès à la propriété et à des moyens productifs grâce à l'amélioration des marchés du crédit; la mise en œuvre de politiques de redistribution et la suppression des barrières d'entrée; la valorisation du capital humain par l'accès à l'éducation et à la formation; la réduction de la vulnérabilité et le renforcement de la capacité d'absorption des chocs par l'introduction de programmes d'assurance destinés aux pauvres, et le développement des services de santé; la réduction de la discrimination fondée sur le sexe et l'autonomisation des femmes; l'accès à la sécurité sociale et à des filets de protection sociale, et l'adoption de divers types de mesures ciblées.

44. Dans les PMA de l'Asie et du Pacifique, la priorité demeure un développement global, durable et inclusif. À cet effet, et contrairement à la conception étroite selon laquelle la protection sociale se limite à des filets de protection et à une action à court terme face à des crises et à des chocs, il est nécessaire d'adopter une perspective plus large faisant intervenir à la fois la protection sociale et la promotion des moyens d'existence.

45. La plupart des gouvernements des PMA d'Asie et du Pacifique détiennent des stocks nationaux de riz ou autres denrées essentielles qui assurent une protection en période de volatilité des prix et d'insécurité alimentaire. La constitution et la gestion de stocks alimentaires nationaux peut toutefois être complexe et coûteuse. Le Cadre d'action global de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise alimentaire mondiale a engagé les pays à utiliser les stocks alimentaires nationaux pour stabiliser les prix à court terme en période de volatilité mais a suggéré que, plutôt que de détenir des stocks nationaux, il serait préférable de constituer des stocks régionaux ou de conclure des accords pour la constitution de réserves alimentaires.

46. Les participants à la Concertation notent que la sécurité alimentaire dépend tout autant du revenu que des disponibilités alimentaires. Les personnes qui ont des ressources suffisantes ont plus de chance d'avoir un accès satisfaisant à

l'alimentation. Une action efficace pour éliminer la pauvreté et accroître le pouvoir d'achat des pauvres et autres groupes vulnérables contribuera donc à assurer la sécurité alimentaire. Dans ce contexte, il est nécessaire de créer – ou de renforcer s'il en existe déjà – des systèmes publics de distribution de produits alimentaires conçus en faveur des ménages pauvres, et en particulier des personnes faibles ou malades. Les gouvernements pourraient envisager de faire gérer de tels systèmes par des groupes de la société civile, des entreprises locales, ou des groupes de petits agriculteurs. Des systèmes de protection sociale générale peuvent également jouer un rôle essentiel. Garantir des emplois aux membres de groupes qui ne connaissent pas la sécurité alimentaire est un moyen important de leur assurer un accès économique à l'alimentation. Les programmes publics de garantie de l'emploi assurent non seulement un niveau minimum de consommation alimentaire mais évitent aussi aux intéressés de recourir à des moyens indésirables tels que la vente de leurs possessions ou l'endettement. Les programmes d'alimentation scolaires sont essentiels pour apporter aux enfants la nutrition de base tout en les encourageant à fréquenter l'école. Les programmes du type « nourriture contre travail » sont importants pour assurer un accès à l'alimentation en période difficile ou en cas d'urgence.

47. Durant plusieurs décennies, le sous-investissement dans le secteur agricole a réduit la croissance de la productivité et porté préjudice à la sécurité alimentaire. L'accès à l'alimentation, à un coût abordable, devrait être assuré à tous dans le cadre d'un programme de lutte contre la faim mené en étroits partenariat et coopération avec la communauté internationale. En outre, dans de nombreux PMA d'Asie et du Pacifique, le secteur agricole se caractérise par une infrastructure rurale insuffisante et par un accès limité aux marchés, notamment pour les petits exploitants. Ces obstacles seront exacerbés par les effets des changements climatiques, tels que le risque accru de mauvaise récolte, la présence de nouvelles formes d'organismes nuisibles et de maladies, l'absence de semences appropriées et de matériels de plantation, et les pertes de bétail. Il est essentiel de revoir la mise en œuvre de mesures d'appui au secteur agricole pouvant préparer la voie à une nouvelle révolution verte, telles que la conservation des ressources naturelles et la gestion améliorée des ressources en eau. Dans ce contexte, des programmes régionaux spéciaux pour la revitalisation de l'agriculture et des économies rurales des PMA d'Asie et du Pacifique pourraient former la base d'une action régionale en matière de sécurité alimentaire. Des partenariats plus étroits entre les pays les moins avancés grâce à des centres de connaissances et à une action de réseautage efficace sont nécessaires. Les organismes des Nations Unies et autres partenaires de développement, la CESAP, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres organismes de pointe pourraient constituer des réseaux régionaux d'information et de connaissances ainsi qu'une base de données sur la sécurité alimentaire et communiquer les technologies ayant fait leurs preuves, les programmes régionaux robustes et l'expérience acquise dans les initiatives de sécurité alimentaire.

3. Renforcer les capacités de production et d'offre

48. Les activités d'amplification, de diversification, et d'amélioration technologique, et la constitution d'une masse critique de capacité productive dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services des pays les moins avancés sont essentielles pour que ces pays puissent réaliser leur transformation

structurelle, surmonter leur vulnérabilité économique et créer les emplois nécessaires pour absorber une main-d'œuvre très nombreuse et composée surtout d'éléments jeunes. De telles activités sont également indispensables pour la réduction de la pauvreté et pour un développement inclusif. Pour mobiliser efficacement leurs ressources intérieures et créer des institutions, les pays les moins avancés doivent bénéficier de l'apport d'investissements étrangers directs orientés vers le développement et d'APD ciblée, ainsi que de politiques commerciales de la part de leurs partenaires de développement qui créent des conditions favorables au renforcement de leurs capacités de production. Un appui leur est également nécessaire pour pouvoir développer et diversifier les entreprises locales et les mettre en mesure de s'associer avec des entreprises mondiales et avec des chaînes et réseaux de production et de distribution.

49. La présence d'un secteur industriel dynamique, fonctionnant bien et sensible aux facteurs sociaux dans les PMA d'Asie et du Pacifique sera le point de départ d'une croissance économique durable. Dans ce contexte, il est essentiel que ces pays créent des infrastructures financières donnant accès à toute une gamme de services et produits financiers, en particulier aux petites et moyennes entreprises et aux microentreprises, une attention particulière allant aux femmes, aux pauvres et aux habitants des régions rurales. Cela requiert un système financier diversifié, bien réglementé et inclusif, qui encourage l'épargne et la canalise vers des investissements productifs, en particulier dans les régions rurales. Il importe aussi d'accroître l'offre intérieure de capital à long terme en développant le marché intérieur des capitaux.

50. Le microfinancement, y compris le microcrédit, constituent, dans les PMA d'Asie et du Pacifique, un instrument efficace pour la création d'emplois, en particulier d'emplois indépendants, et pour l'amélioration du bien-être des ménages pauvres, y compris les femmes, en autonomisant les individus et les collectivités, et en organisant le développement social. Les gouvernements devraient apporter une aide appropriée et coordonnée pour répondre à la demande croissante de microfinancement, y compris la constitution de capacités pour les institutions de microfinancement.

51. En ce qui concerne la libéralisation du commerce dans les PMA d'Asie et du Pacifique, le rythme optimal et l'échelonnement préférable des opérations dépendent des circonstances particulières de chaque pays, compte tenu des coûts et avantages. La libéralisation du commerce doit s'accompagner de mesures appropriées de la part des pays pour développer leurs capacités de production et d'échanges; valoriser les ressources humaines, développer l'infrastructure et les technologies de base; et mettre en place des filets de sécurité pour les groupes vulnérables.

52. Le développement des ressources institutionnelles et humaines est une priorité majeure pour les PMA d'Asie et du Pacifique. La réalisation de leurs potentiels requiert des investissements particulièrement importants dans le capital humain, en particulier pour l'éducation et la santé, conformément aux stratégies propres de chaque pays, la création d'emplois et de possibilités de travail décentes, et l'adoption de politiques sociales inclusives. Des politiques d'appui sont nécessaires pour encourager des industries locales diversifiées et stimulantes, y compris de petites et moyennes entreprises, afin de créer des emplois productifs et de renforcer les communautés locales. Outre qu'il faut prévoir des services financiers et de crédit

et les moyens d'accès à ces services, des mesures sont nécessaires pour intégrer les pauvres dans les processus de production, investir dans leur formation et faciliter leur entrée sur le marché structuré du travail. En outre, des investissements plus importants sont nécessaires pour assurer l'accès universel aux infrastructures économiques et sociales de base, créer des services sociaux inclusifs et favoriser le renforcement des capacités, compte tenu notamment des besoins de femmes, des enfants, des personnes âgées et des handicapés afin d'améliorer la protection sociale. Les participants à la Concertation préconisent une augmentation sensible de l'appui international à l'action que mènent les pays les moins avancés pour développer leurs capacités humaines et institutionnelles.

53. La diffusion et l'amélioration des technologies dans les pays les moins avancés constituent d'importants facteurs pour le renforcement de leurs capacités de production et d'offre. Il est important de renforcer les capacités scientifiques, technologiques et de recherche-développement de ces pays tant grâce à des programmes nationaux qu'avec l'appui d'institutions et de programmes internationaux. Il est opportun d'envisager la création d'une banque de technologies pour les pays les moins avancés, qui pourrait transférer des technologies essentielles, en particulier des technologies favorables aux pauvres et respectueuses de l'environnement dans les domaines de l'agriculture et des énergies renouvelables.

54. Étant donné les défis de développement que doivent relever les PMA d'Asie et du Pacifique, il est essentiel de prendre des mesures spécifiques à l'appui d'activités créatrices, inventives et novatrices dans tous les secteurs économiques, y compris notamment avec la participation des universités et institutions de recherche, et de souligner la nécessité de commercialiser les produits de la recherche.

55. Les pays les moins avancés devraient recevoir toute l'assistance nécessaire pour leur permettre d'atteindre tous leurs objectifs de développement technologique et d'adaptation. La création d'un environnement national porteur pour le renforcement de leurs capacités technologiques devrait bénéficier de l'appui de toutes les organisations et de tous les partenaires de développement. Les pays les moins avancés devraient recevoir toute l'aide voulue pour leur permettre de formuler des stratégies nationales d'innovation et d'accéder à l'information technologique et scientifique pour le développement.

4. Égalité des sexes

56. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont essentielles à la réalisation d'un développement durable et inclusif dans les PMA d'Asie et du Pacifique. Cela requiert l'élimination de toutes les formes de discrimination fondée sur le sexe, notamment sur le marché du travail et sur les marchés financiers, et en ce qui concerne la propriété des biens et les droits de propriété. La voie à suivre à cet effet consiste à promouvoir les droits des femmes et leur autonomisation économique, à intégrer efficacement l'égalité des sexes dans les réformes juridiques et les services d'appui aux entreprises et à donner aux femmes plein accès, dans des conditions d'égalité, aux ressources économiques. Les gouvernements des pays les moins avancés doivent intensifier la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la gestion des affaires publiques, y compris la budgétisation sensible à l'égalité des sexes à tous les niveaux.

57. Il est important que les pays les moins avancés travaillent à créer un environnement dans lequel les femmes puissent contribuer plus activement à

l'adaptation aux changements climatiques et à la sécurité alimentaire et matérielle de leur ménage, notamment dans les zones écologiquement vulnérables. En outre, des actions collectives inclusives axées sur le développement du capital social et faisant intervenir l'administration locale peuvent se révéler efficaces pour renforcer les capacités d'adaptation au niveau communautaire par divers moyens, notamment en faisant une plus large place à l'avis de la population locale, en stimulant l'efficacité et la responsabilité des organes de l'administration locale et en tenant compte de la nature de la vulnérabilité aux changements climatiques dans les différents groupes vulnérables et notamment chez les femmes.

5. Infrastructure

58. Le développement et l'entretien de l'infrastructure, notamment pour les transports, l'énergie, l'eau, et l'information et la communication, devraient rester au centre de tout nouveau programme d'action, car il s'agit de facteurs essentiels pour le développement de la capacité de production et pour la lutte contre la pauvreté. Pour réaliser l'expansion nécessaire de l'infrastructure, toutes les parties prenantes, notamment les secteurs public et privé des pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, doivent travailler de concert. En outre, une approche régionale de la constitution de l'infrastructure aiderait à surmonter les obstacles et accroîtrait l'efficacité. Elle pourrait comporter le partage des meilleures pratiques dans des partenariats public-privé pour le développement et la mise en place de l'infrastructure. L'APD, qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, a un rôle essentiel à jouer dans la constitution de l'infrastructure économique et sociale, en particulier sous les formes qui favorisent l'accès universel aux services essentiels tels que l'eau, l'assainissement, l'énergie, les transports, le logement, la santé et l'éducation. L'IED doit aussi être mobilisé en synergie avec l'APD.

59. Les PMA d'Asie et du Pacifique doivent d'urgence adopter une conception durable de l'énergie, axée autour de trois éléments importants : la qualité de la croissance économique, l'amélioration du rendement énergétique et l'énergie renouvelable, et doivent redoubler d'efforts sur la voie de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets. Outre qu'ils devraient explorer plus avant les avantages des technologies locales, les PMA d'Asie et du Pacifique doivent rechercher les moyens de développer l'accès des populations rurales et des pauvres à des services énergétiques modernes. Pour que ces pays puissent aller de l'avant, le développement de la coopération régionale pour la mise au point de technologies fondées sur l'énergie propre et le passage à des économies faibles productrices de carbone grâce à des sources d'approvisionnement énergétique fiables et durables et au progrès du rendement énergétique sont chose essentielle, tout comme le sont les programmes de coopération pour l'exploitation des ressources énergétiques renouvelables de la région. Les participants à la Concertation recommandent un meilleur accès aux technologies appropriées et le transfert de ces technologies pour aider les pays les moins avancés à concrétiser leurs priorités en matière de développement durable.

6. Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire et régionale

60. La crise financière mondiale a fait apparaître la vulnérabilité commune et l'interdépendance des PMA d'Asie et du Pacifique et de leurs autres partenaires régionaux, tandis que la crise économique mondiale montrait les limites du modèle « Fabriqué en Asie, consommé en Occident ». Il est urgent, pour soutenir le

dynamisme de la région Asie-Pacifique, de réorienter les économies asiatiques et de trouver de nouveaux moteurs de croissance qui contribueraient à la réalisation d'un développement inclusif par les pays moins avancés de la région. Cette réorientation des économies de l'Asie et du Pacifique implique une plus grande dépendance sur la consommation intérieure et régionale. Plus de la moitié des pauvres du monde vivent dans la région, notamment dans les pays parmi les moins avancés, de sorte que la région a la possibilité de créer des millions de nouveaux consommateurs. La réduction de la pauvreté et le développement des PMA devraient donc occuper le centre de la scène dans les politiques de développement aux niveaux régional et sous-régional. Cette réorientation des économies asiatiques fait intervenir une autre considération, à savoir l'exploitation du potentiel de la coopération économique Sud-Sud et de la coopération triangulaire et régionale dans la région de l'Asie et du Pacifique. De tels processus d'intégration économique régionale pourraient aider les pays les moins avancés à obtenir accès à des marchés plus vastes et à se constituer des capacités d'approvisionnement grâce à l'établissement de liens avec les chaînes de valeur de la production régionale. En outre, il existe dans la région de l'Asie et du Pacifique de grandes possibilités de coopération financière pouvant déboucher sur un accroissement de la demande globale et réduire les écarts de développement en facilitant l'investissement dans le développement de l'infrastructure des pays les moins avancés et les plus pauvres. La région a besoin d'une architecture financière qui facilite le recyclage de son énorme épargne et doit trouver, à l'intérieur du cadre régional, des possibilités d'investissement pour un développement inclusif. Une telle architecture régionale pourrait jouer un rôle majeur pour soutenir le dynamisme de l'Asie et du Pacifique, y compris dans les pays les moins avancés, tout en renforçant la capacité de réaction de la région aux crises financières.

61. Les participants à la Concertation recommandent l'intensification de la coopération régionale et technique à l'appui du renforcement des capacités pour le développement d'un cadre général d'action dans les domaines suivants : agriculture et sylviculture durables; évaluation des changements climatiques, adaptation à ces changements et réduction de leurs effets; protection sociale et programmes nationaux de sécurité alimentaire; systèmes efficaces d'information sur la situation alimentaire, et mise en commun des meilleures pratiques pour le développement.

62. La coopération Sud-Sud, en particulier le Système généralisé de préférences commerciales entre les pays en développement, devrait être renforcée, compte tenu des besoins commerciaux et économiques particuliers des PMA d'Asie et du Pacifique et de leurs perspectives. Il est encourageant de noter que les pays en développement de la région ont tendance à accroître leur assistance à leurs partenaires moins avancés pour les aider à développer leurs capacités et à leur accorder un accès libre de droits de douane et sans contingent sur leurs marchés. L'intégration régionale et la coopération économique et commerciale bilatérale sont des instruments importants et utiles pour développer le commerce et l'investissement des PMA d'Asie et du Pacifique. Les accords régionaux devraient encourager le développement durable des pays les moins avancés et être orientés vers les initiatives de commerce et de coopération Sud-Sud, y compris la coopération triangulaire. Les participants à la Concertation soulignent l'importance du renforcement de la connectivité régionale et sous-régionale dans tous ses différents modes – routes, voies ferrées, voie d'eaux, oléoducs et autoroutes de l'information – pour exploiter les synergies de façon mutuellement avantageuse. Ils engagent également la CESAP et ses institutions et bureaux régionaux à travailler

avec d'autres organismes régionaux et organisations, fonds et programmes internationaux tels que la FAO, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'OMC, afin de renforcer les capacités des pays les moins avancés à saisir les possibilités et les avantages de la coopération régionale et sous-régionale. Les grands enjeux des pays les moins avancés devraient être proclamés dans toutes les instances afin que les préoccupations, les intérêts et les aspirations de ces pays soient pleinement pris en considération et fassent l'objet des mesures nécessaires.
